BULLETIN de l'académie de NANTES

LE SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC

N°81 mars 2021

EDITO

Le 12 mars 2020 : annonce du confinement, 1 an après : où en sommes-nous ? Des vaccins ont été inventés mais des variants apparaissent. Des protocoles sont diffusés régulièrement mais les cas apparaissent régulièrement. M. Macron a annoncé que nous étions en guerre contre le virus, mais il n'y a pas eu d'efforts pour la santé (pas de lit supplémentaires durablement en réa), pas d'investissement dans la recherche publique, etc.

Dans l'Education Nationale, aucune mesure n'a été prise pour les élèves et les agent.es. Les conditions d'enseignement se sont dégradées : pas de moyens supplémentaires pour favoriser l'aide aux élèves, pas de protocoles sanitaires applicables, pas d'anticipation du ministère pour les examens, les PFMP, etc.

Le ministre continue d'appliquer sa politique de casse de l'Education Nationale. La suppression de postes en LP est massive, elle est la conséquence de la réforme de la voie professionnelle. Nous avions alerté les collègues lors de la mise en place, malheureusement nous avions raison.

Le gouvernement, avec la loi 4D (Décentralisation, Différenciation, Déconcentration et Décomplexification), voulait transférer le service santé scolaire aux départements. Le SNICS-FSU (syndicat des infirmières et infirmiers de la FSU) s'est battu contre cette réforme. Les personnels de santé de l'Education Nationale continueront de dépendre du ministère de l'EN.

Dans notre académie, la fermeture de l'EREA de Vendée va alourdir le nombre de suppressions. Le Conseil Régional doit acter cette fermeture le 31 mars, le serveur pour les mutations intra ferme le 29 mars à midi. Comment le rectorat va suivre ces collègues ? Hors cadre légal ? Individuellement ? Que vont devenir les élèves qui n'ont pas terminé leur cycle ? Les MFR les attendent, les établissements privés aussi, l'Education Nationale doit leur proposer une solution dans le service public compatible avec leur situation.

Pendant ce temps, M. le Recteur développe les expérimentations : « Education prioritaire » et « du lycée professionnel au premier emploi ». Pour la première, trois académies en France (Aix-Marseille, Lille et Nantes) et la seconde deux régions (Grand-Est (3 académies) et Pays de la Loire), ces expérimentations se feront sans moyen supplémentaire.

Dans les établissements scolaires, la situation est de plus en plus critique : les élèves, les parents et les agent.es veulent des mesures d'urgences. Des mobilisations (nationales, académiques et locales) ont déjà eu lieu ou sont prévues (AESH le 8 avril par exemple).

Nous devons nous mobiliser afin de pouvoir travailler dans des conditions correctes que nous soyons PLP, CPE, AED, AESH, élèves, parents, etc. L'avenir de la jeunesse en dépend.

Serge BERTRAND
Pour le bureau académique

Mardi 6 avril 2021

Journée de mobilisation

Fonction publique

Plus d'info sur notre site nantes.snuep.fr

SNUEP-FSU Nantes
Bourse du travail
14 Place Imbach
49100 Angers

sa.nantes@snuep.fr
07 68 06 76 64
http://nantes.snuep.fr

> **Edito** 01
> **Suppressions/créations de postes** 02-03
> **Education prioritaire** 04-05
> **Vie soclaire** 06-07
> **Retraité-es** 08
> **Non-titulaires** 08

Leur avenir c'est mon métier

ENGAGÉ·ES AU QUOTIDIEN

Suppressions/Créations de postes PLP pour la rentrée 2021

Du 8 au 15 mars, les Comités Techniques Spéciaux Départementaux (CTSD) de chaque département de l'académie de Nantes se sont réunis pour discuter des suppressions et créations de postes.

Le CTSD du 85 s'est tenu le 15 mars, soit une semaine après l'annonce de la fermeture de l'EREA des Sables d'Olonne malgré l'opposion des syndicats (lire p3). Sur les 20 suppressions de postes, 18 proviennent de cette fermeture qui sera actée par le Conseil Régional le 31 mars, après la fermeture du serveur. Les 5 créations sont liées à l'ouverture d'un nouvel établissement à St Gilles. Dans la Loire Atlantique, la situation semble plus belle mais sur les 17 créations, 10 sont pour le lycée Nort/Erdre (2ème année d'ouverture) et les 3 créations d'Eco Gestion Vente sont des transformations de postes d'Eco gestion GA. Pour le Maine et Loire et la Sarthe, 13 suppressions sont proposées pour seulement 2 créations. En Sarthe, pour s'opposer à ces suppressions, l'intersyndicale du 2nd degré a proposé une journée d'action le mercredi 10 mars devant la DSDEN.

Rassemblement au Mans - snes72 -

Toutes ces suppressions de postes sont les conséquences de la réforme de la voie professionnelle. Depuis le départ, le SNUEP-FSU avait dénoncé cette réforme en précisant que l'objectif de celle-ci était la suppression de postes.

	Suppressions					Créations				
	44	49	53	72	85	44	49	53	72	85
Lettres Histoire	1	1		1	2	3	1	2		1
Lettres Anglais	1	1		1	2	1	1			
Lettre Espagnol	1									
Maths/Sciences		1			2	2				1
Génie civil Const Réal					2					
Génie Ind Struc Metal					2					
Génie Bois		1								
Plastiques et composites				1						
Génie construction économie	1				1					
Génie Méca production				2						
Génie Méca construction		1								
Génie Thermique										1
Génie Méca Engin					1					
Génie Méca Maint Véhi			1							
Génie élec : électronique						1				
Génie élec : électrotechnique		1	1							
Conducteur routier	1				1					
Biotechnologie		1		1	3	4				
Coiffure										1
Esthétique										1
STMS						1				
Eco gestion Vente						3				
Eco gestion GA	4									
Eco gestion logistique						2				
Horticulture					2					
ETC					1					
Hôtellerie option Ser et Com					1			1		
Total	9	7	2	6	20	17	2	3	0	5
Bilan	44					27				

Fermeture EREA des Sables d'Olonne : Une confirmation INACCEPTABLE !

Sous la co Présidence du Rectorat et du Conseil Régional, un Conseil Académique de l'Éducation Nationale (CAEN) s'est tenu aujourd'hui avec comme seul point à l'ordre du jour la décision de fermeture de l'Établissement Régional de l'Enseignement Adapté des Sables d'Olonne.

En développant un argumentaire totalement à charge contre l'établissement et ses personnels, en imaginant une fermeture d'établissement public comme seule solution à des problèmes sérieux depuis plus de 10 ans, en ayant décidé avant même toute consultation, en se montrant incapable d'indiquer concrètement ce que pourraient être les perspectives d'avenir pour les élèves et la structure même d'un EREA public pourtant indispensable à l'accueil d'élèves au profil particulier en Vendée, le Rectorat n'a montré aucune volonté de dialogue et n'a ouvert aucune autre perspective que celle de la fermeture de l'établissement.

Pire, le Rectorat entend ne pas tenir compte du vote du CAEN, qui s'est prononcé par 20 voix contre (FSU, CGT, Sud, UNSA...) la décision de fermeture (9 pour et 7 abstentions dont FO, 1 ne prend part au vote (SGEN-CFDT)), montrant ainsi combien le dialogue social au sein de l'Education nationale relève d'une bien piètre mascarade …

Confortée par le vote du CAEN, La FSU ne renonce pas à sa demande de surseoir à cette décision inacceptable pour les élèves et leurs familles, pour les personnels et pour le service public d'éducation en Vendée. La FSU continuera de peser en toutes circonstances pour exiger un moratoire permettant d'envisager, comme avancé par le Conseil Régional, l'ouverture d'un nouvel EREA en Vendée.

Communiqué FSU
9 mars 2021

Suppressions de postes au LP Funay-Boucher au Mans

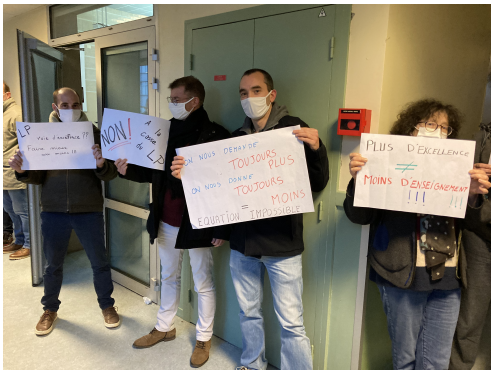

Enseignant.es du LP Funay-Boucher avant le CA

Le lycée professionnel Funay Hélène Boucher du Mans est le plus gros lycée professionnel de l'académie. Il regroupe des formations des secteurs de l'hôtellerie-restauration, de l'aide à la personne et du bâtiment, scolarisant plus d'un millier d'élèves.

Lors des premières discussions sur la DHG, il a été annoncé que la dotation serait amputée de 127,5 h à la rentrée 2021. C'est donc 7 postes qui étaient alors menacés. Après discussion avec la Direction Académique, 50h ont pu être récupérées mais c'est tout de même 4 suppressions de postes qui ont été présentées au vote au CA du 9 février dernier, dont 2 postes budgétaires en lettres-anglais et en biotechnologies et 2 BMP occupés par des contractuel.les. De plus, la Direction Académique a modifié le ratio heures poste/HSA, augmentant les HSA. Au nombre de 183, elles auraient pu contribuer à préserver voire même créer des postes.

Les conséquences de ces suppressions de postes vont être délétères tant pour les élèves en dégradant les conditions d'étude que pour les enseignant·es, notamment en supprimant les dédoublements existants en enseignement général et en réduisant les possibilités d'accompagnement personnalisé pour certaines filières à faible effectif alors que ces heures sont dues aux élèves.

Les enseignant·es du lycée se sont mobilisé·es en amont du CA pour manifester leur désaccord face à ces suppressions de postes. Ils et elles ont accueilli les représentant·es de l'administration, des parents et de la ville du Mans à l'aide de pancartes sur lesquelles ils dénonçaient ces décisions. Au cours du CA, une déclaration intersyndicale, soutenue par les parents d'élèves a été lue et portée au procès-verbal. Lors du vote, sur les 13 membres présent.es, 10 voix se sont élevées contre la proposition de suppression de 4 postes. Le surlendemain, la presse régionale et locale s'est fait l'écho du mécontentement des enseignant·es.

Ces suppressions de postes sont la conséquence directe de la mise en place de la rénovation de la voie professionnelle et des diminutions horaires qu'elle a imposées. Dans un contexte sanitaire complexe où des dédoublements supplémentaires ont été improvisés en réduisant encore plus les horaires des élèves, il est d'autant plus inacceptable qu'un coup d'arrêt ne soit pas apporté à cette réforme.

Education prioritaire : ne pas tomber dans le piège !

La secrétaire d'Etat à l'Education Prioritaire, Nathalie Elimas, a annoncé en novembre dernier qu'une expérimentation concernant l'Éducation Prioritaire serait menée à partir de la rentrée 2021 dans trois académies dont celle de Nantes.

Que prévoit cette expérimentation ?

Il s'agit de proposer à certains établissements de bénéficier de « Contrats Locaux d'Accompagnement » (ou CLA). Quels établissements ? Ce dispositif s'adresse aux « écoles et d'établissements socialement proches de l'Éducation Prioritaire et aux territoires confrontés à des chocs conjoncturels ou exposés à des contraintes particulières. »

Cette expérimentation met en oeuvre une nouvelle logique dans l'attribution des moyens. En effet, la notion de contrat introduite par la dénomination de ce dispositif a de quoi inquiéter, puisque toute contractualisation suppose une évaluation dans la réalisation des objectifs. Interrogé sur ce point, le rectorat de Nantes récuse cette « obligation de résultats » et se veut rassurant, allant même jusqu'à dire que ce terme de « contrat » n'est pas du tout approprié à l'état d'esprit du dispositif. Mais, à l'heure des évaluations d'établissements et compte-tenu de l'idéologie ministérielle, le SNUEP-FSU de Nantes y voit une tentative pour modifier la logique actuelle d'attribution des moyens.

Quels établissements ont été retenus ?

Les établissements choisis l'ont été sur la base d'indicateurs qui ne sont pas uniquement les indicateurs nationaux habituellement utilisés pour l'élaboration de la carte de l'Education Prioritaire. Chaque académie a pu choisir certains critères que les autres académies n'ont pas utilisés pour élaborer leur liste.

Pour les collèges, **les indicateurs utilisés** sont des indicateurs sociaux (Indicateur de Position Sociale, taux de boursiers, Quartier Politique de la Ville), des indicateurs scolaires (taux d'élèves en difficulté sur les évaluations de 6e, taux de réussite au DNB), des indicateurs concernant les personnels (ancienneté des enseignant-es, part en ETP des non-titulaires), d'autres indicateurs (non recours aux bourses, indice d'éloignement, typologie des collèges, ...). Pour les lycées, les critères choisis concernent la difficulté sociale et la réussite scolaire.

La liste des établissements retenus pour cette expérimentation a été annoncée au CTA du 18 février 2021 : 28 écoles, 12 collèges et 5 lycées professionnels (LP Léonard de Vinci Nantes, LP Bougainville Nantes, LP Dunant Angers; LP Ménard Angers, LP Arnage Sarthe), tous publics.

Avec quels moyens ?

Dans un premier temps, aucun moyen supplémentaire n'était prévu. Finalement, lors du CTM du 9 février 2021, des moyens spécifiques ont été annoncés : pour les trois académies, l'enveloppe comporte 450 IMP (équivalent de 25 ETP), 221 500 euros de crédits pédagogiques, 14 000 HSE pour le dispositif « Devoirs Faits ». D'autre part, 350 000 euros renforceront les trois dispositifs suivants : « Ecole ouverte », « Devoirs faits » et les fonds sociaux disposeront d'un budget supplémentaire de plus de 261 500 euros. Pour les personnels, cela signifie donc qu'il faudra travailler plus !

Lors du CTA exceptionnel du jeudi 18 février, les moyens pour les établissements du second degré ont été annoncés : 100 IMP à taux 3, 78 263 euros de crédits pédagogiques, 42 794 euros de fonds sociaux supplémentaires, 4 750 euros au titre de l'école ouverte, 11 530 euros au titre de « Devoirs faits » et 2 940 HSE.

Les mesures RH d'accompagnement, précédemment évoquées, sont confirmées : une inscription « automatique » au vivier 1 de la classe exceptionnelle et « des mesures favorisant la mobilité comme pour l'éducation prioritaire (à préciser) ».

Déshabiller les uns pour habiller les autres ?

Aucune création de poste n'est prévue, juste des heures supplémentaires, et donc, à la clé, un alourdissement de la charge de travail des personnels concernés. Où seront pris ces moyens puisqu'ils n'apparaissent nulle part dans le budget de l'Etat pour l'instant ? Sur les moyens des actuels établissements de l'Éducation Prioritaire ? Ou des autres établissements ? Ce qui reviendrait à prendre aux uns pour donner aux autres ...

Quels projets ?

Les projets ne sont à l'heure actuelle pas connus : les établissements retenus ont été contactés par le rectorat jeudi 18 février et les Conseils d'Administration doivent être consultés. Les contenus des contrats doivent être définis avec les équipes. Dans l'académie d'Aix-Marseille, des projets ont déjà été présentés : certains n'ont rien à voir avec l'Éducation Prioritaire ou ne constituent pas des réponses satisfaisantes aux difficultés rencontrées dans ces établissements.

Lors du comité de suivi académique qui devrait être réuni régulièrement pendant l'expérimentation, la SNUEP et la FSU demanderont à connaître le contenu des projets.

Les établissements peuvent-ils refuser ces CLA ?

Le rectorat de Nantes assure que, pour les

établissements, ces CLA ne seront pas imposés et qu'il s'agit de propositions et non d'obligations. Ces dispositifs doivent être présentés au Conseil d'Administration des établissements concernés et doivent être votés.

Le SNUEP-FSU invite les équipes éducatives à lutter collectivement pour refuser ces contrats, qui ne sont que des « pièges » sans réels moyens supplémentaires : les équipes doivent exiger l'accord préalable du CA au titre de l'article D314-4 du code de l'éducation qui précise clairement qu'un accord doit être reçu pour les expérimentations engagées au niveau national.

Lors du CTA du 18 février, la FSU a posé la question d'une sortie possible de ces CLA au bout d'un an (puisque l'expérimentation doit durer un an). Il nous a été répondu que ces CLA étaient d'une durée de 3 ans et qu'une sortie au bout d'un an n'aurait pas d'intérêt pour les établissements concernés, puisqu'ils perdraient automatiquement les moyens attribués. Le rectorat considère qu'il est important de faire une évaluation sur la durée de trois ans des contrats.

Que devient l'actuelle carte de l'Éducation Prioritaire ?

La seule garantie donnée est que cette carte ne sera pas modifiée pour la rentrée 2021, c'est-à-dire qu'il n'y aura pas de sorties, ni d'entrées d'établissements en septembre 2021. Néanmoins, il est à craindre que les établissements REP soient délabellisés à partir de la rentrée 2022. Ces inquiétudes concernent également, depuis peu, les établissements REP+ dont une éventuelle délabellisation a été évoquée récemment. Cette carte est liée à la Politique de la Ville et une réforme de la Politique de la Ville devrait intervenir en 2022 : vigilance donc !

L'avis du SNUEP-FSU de Nantes et de la FSU des Pays de la Loire

Au Comité Technique Académique du 18 février dernier, la FSU des Pays de la Loire a proposé et fait voter une motion.

U. F.S.U. ENGAGÉ·ES AU QUOTIDIEN

Motion FSU sur l'expérimentation concernant l'éducation prioritaire et la mise en œuvre des CLA

Notre académie a été désignée expérimentale pour lancer la première étape, et nous sommes toujours dans l'attente de la réunion du comité de suivi académique annoncée pour début janvier par le ministère. Cette expérimentation doit consister en une contractualisation locale, sur la base d'une batterie d'indicateurs, non plus seulement nationaux mais également académiques, variables de l'une à l'autre faisant éclater le cadre national de l'Éducation Prioritaire. Sans réels moyens consacrés, le risque de mise en concurrence des écoles et établissements entre eux est fort. Il n'est donc plus question d'une politique nationale ambitieuse, dont l'État et ses représentant·es sont les garant·es de moyens spécifiques alloués dans l'intérêt des élèves les plus fragiles, mais d'une obligation de résultat imposée aux personnels locaux dont les indicateurs sont suivis au travers d'évaluations réductrices et standardisées.

La secrétaire d'état a annoncé dans la presse une seconde étape qui consistera, en une suppression des REP au profit de CLA à la rentrée 2022.

Pour la FSU, la labellisation EP est une reconnaissance d'un contexte spécifique au travers de quelques indicateurs nationaux significatifs, permettant l'octroi de moyens pour les écoles, les établissements et une reconnaissance pour les agent·es.

Localement, la création des CLA constitue une déclinaison de l'argumentaire décrit par le ministre Blanquer dans l'un de ses livres : réduire les moyens, qui ne seront octroyés aux écoles et aux établissements que sur la base d'objectifs à atteindre. La mission des personnels de l'Education Nationale se réduira alors à des enseignant·es exécutant·es, sous le poids d'une hiérarchie intermédiaire missionnée pour évaluer le suivi des indicateurs de réussite des élèves et des personnels, au mépris de leur liberté pédagogique.

L'annonce par la secrétaire d'état en charge de l'Education Prioritaire de la mise en place des Contrats Locaux d'Accompagnement constitue une nouvelle attaque contre le Service Public d'Education et le sens de l'engagement de ses agent·es.
A rebours de cette expérimentation et de cette réforme dont la FSU exige l'abandon, la FSU revendique un élargissement de la carte de l'Education Prioritaire pour une politique ambitieuse visant la réussite de toutes et tous élèves.

Expérimentation : « du lycée professionnel au premier emploi »

Beaucoup de jeunes sortant de lycée professionnel ont de grandes difficultés à s'insérer dans l'emploi: 30 % sont au chômage un an après la fin de leurs études. Cette note présente le déroulement d'une expérimentation consistant à s'appuyer sur des conseillers mandatés par Pôle emploi. L'objectif est de conseiller les élèves en dernière année de cursus de CAP et de baccalauréat professionnel sur leur orientation et leur proposer, pour ceux désirant trouver un emploi à la sortie du lycée, une formation à la recherche d'emploi et des offres d'emploi une fois leurs études achevées.
La difficulté des élèves sortant de lycée pro est réelle, mais elle est identique aux apprenti.es 1 an après.
La solution proposée : mandater des conseillers de Pôle emploi. C'est nier le rôle des COPsy, des professeurs principaux et surcharger le travail des conseillers de Pôle emploi. Il est vrai que les COPsy ont disparu, ils ont été remplacé.es par les Psy-EN.

L'avertissement sur toutes les pages du rapport : il faut maitriser le virus et trouver de l'argent pour septembre, sinon report en 2022 ? Cette expérimentation était prévue pour le rentrée 2020.

Vies scolaires en crise !

Depuis le début de la crise sanitaire, les AED font face au bouleversement de leurs missions par la mise en place des protocoles sanitaires. On en demande toujours plus aux équipes de Vie scolaire, notamment en collège où aucun aménagement n'a été permis pour aider lors de la lourde mise en place des protocoles sanitaires successifs. Cela s'est traduit en septembre 2020 par « Faites toujours plus sans moyens supplémentaires » !
Les journées de grève successives du 10 novembre 2020, du 1er décembre 2020 et du 26 janvier 2021 ont été une franche réussite dans de nombreux établissements, plusieurs d'entre eux dénombrant 100 % d'AED grévistes, souvent rejoints par les CPE.
Dans l'académie de Nantes, **une dotation exceptionnelle**, octroyée en novembre, a permis certes d'obtenir des AED supplémentaires dans les Vies Scolaires, mais seulement jusqu'au 19 février 2021, ces moyens étant **temporaires**.
Or, la crise sanitaire perdure : il n'est pas possible de poursuivre sans ces personnels jusqu'à la fin de l'année scolaire ! **Le SNES-FSU et le SNUEP-FSU de Nantes demandent donc à ce que les contrats de ces AED soient prolongés au-delà des vacances de février.**
Cette situation met en évidence le **besoin permanent** – et non temporaire – d'AED : la crise sanitaire a mis en évidence **l'insuffisance des moyens attribués aux vies scolaires hors temps de crise sanitaire**. Dès maintenant, il faut augmenter les dotations en AED de tous les établissements.
Cette semaine, certains DASEN de l'Académie de Nantes ont informé les établissements de la non reconduction des contrats d'AED alloués pour gérer les conséquences de la crise sanitaire alors même qu'un nouveau protocole sanitaire, plus contraignant, vient d'arriver. En effet, la présence des variants implique une sollicitation plus grande des équipes de Vie Scolaire et une charge de travail plus lourde ! Le Rectorat de Nantes a confirmé qu'une demande de moyens avait été effectuée auprès du Ministère, mais qu'en l'absence de réponse positive, les contrats ne pourront pas être prolongés.
Le SNES-FSU et le SNUEP-FSU de Nantes dénoncent :

- la précarisation accrue des contrats d'AED induite par ces contrats courts,
- la dégradation des conditions de travail des AED et des CPE dans un contexte sanitaire extrêmement difficile dans les établissements scolaires.

Le SNES-FSU et le SNUEP-FSU appellent à dénoncer et à faire remonter le manque de moyens dans les vies scolaires par des expressions collectives locales (motions, courriers au rectorat et aux inspections académiques).

AESH : contre la précarité, contre les PIAL, en grève le 8 avril !

En réponse à l'obstination du ministre qui refuse de s'engager vers une amélioration des conditions d'emploi des AESH et en réponse à la dégradation de leur mission depuis la création des Pôles Inclusif d'Accompagnement Localisé (PIAL), les organisations CGT éduc'action, FNEC-FP-FO, FSU, SNALC, SNCL-FAEN, SUD éducation appellent les personnels à la grève le 8 avril.

Le ministre répète que l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap est une priorité de son ministère. Pourtant, il fait le choix de maintenir dans la précarité les 110 000 AESH qui jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement de la scolarité de ces élèves.

Malgré la promesse faite il y a un an d'engager un chantier sur le temps de travail et la rémunération, les AESH continuent de subir des temps de travail incomplets, pour 24 heures de travail hebdomadaires, soit 60% en moyenne, pour un salaire net de 760 euros par mois. Donc en-deçà du seuil de pauvreté !

À défaut d'un cadre d'emploi reconnaissant leurs missions, ils et elles sont condamné-e-s à exercer sous contrat, sans pouvoir accéder à un statut leur assurant une garantie d'emploi, de carrière et de formation. On est encore loin d'un véritable métier.

La mise en place des PIAL a considérablement dégradé leurs conditions de travail, puisque les AESH sont désormais appelé-e-s à intervenir dans plusieurs écoles ou établissements scolaires, à multiplier les accompagnements d'élèves. Ces services partagés demandant plus d'adaptabilité et de flexibilité, nuisent à la qualité de l'accompagnement, conduisant à du saupoudrage. Il s'agit surtout d'augmenter le nombre d'élèves accompagné-e-s en conservant le même nombre de personnels !

Un système perdant pour tous : AESH, élèves, enseignant-e-s et la réussite du service public d'éducation !

Nos organisations syndicales ont alerté l'administration de la situation alarmante des AESH à tous les échelons. L'exaspération, le sentiment d'abandon et la souffrance s'expriment partout et se traduisent par des mobilisations très suivies dans les départements, en particulier depuis la mise en œuvre des PIAL.

Pour nos organisations, il y a urgence à :

- engager une revalorisation des salaires et la possibilité de contrats à temps complet pour permettre aux AESH de vivre dignement de leur travail :
- l'abandon des PIAL et de la politique de mutualisation des moyens
- créer un véritable statut de la Fonction publique pour reconnaître le métier d'AESH
- recruter massivement des AESH pour permettre aux élèves ayant des notifications d'être accompagnés à hauteur des besoins

Le sort réservé aux AESH est le symbole d'une politique de paupérisation qui touche l'ensemble des personnels depuis 10 ans.

Les syndicats CGT éduc'action, FNEC-FP-FO, FSU, SNALC, SNCL-FAEN, SUD éducation :

- soutiennent tous les rassemblements appelés dans les départements le 24 mars ;
- appellent tous les personnels AESH à faire entendre leurs revendications à l'occasion d'une journée de grève nationale le jeudi 8 avril ;
- appellent tous les personnels de l'Éducation nationale à se joindre à cette mobilisation, à participer à cette grève au côté des AESH pour faire valoir l'ensemble des revendications en défense des postes, des statuts, des salaires en direction des IA-DASEN, des rectorats et du ministère.

L'intersyndicale appelle à la tenue d'intersyndicales locales pour préparer et réussir la grève du jeudi 8 avril.

Le jeudi 8 avril, soyons nombreuses et nombreux en grève, dans les manifestations et les rassemblements et en Assemblées Générales pour construire les suites de la mobilisation !

Pour un vrai statut, pour l'abandon des PIAL, toutes et tous devant les DSDEN, les rectorats et le ministère, en grève !

La satisfaction des revendications des AESH serait un point d'appui pour tous les personnels !

Communiqué intersyndical
12 mars 2021

Retraité-es

Un vaccin disponible pour toutes et tous le plus tôt possible

Dans le contexte particulièrement anxiogène généré par la pandémie, la découverte et la production de vaccins, surs et efficaces, contre la Covid 19 sont vécues comme le seul espoir de voir la situation s'améliorer. Au-delà des débats sur la nature et l'efficacité de chacun des vaccins, c'est la campagne de vaccination qui nous inquiète gravement. Il semble que la stratégie de « vaccination progressive » annoncée par le gouvernement, masque une situation dramatique de pénurie d'approvisionnement des vaccins. Nos organisations nous rapportent en effet les difficultés rencontrées par les salariés assurant des missions essentielles de service public et les retraité·e·s âgés de plus de 75 ans qui le souhaitent, pour obtenir des rendez-vous et à fortiori pour se faire vacciner.

- Il est de la responsabilité du gouvernement de créer les conditions d'un approvisionnement suffisant en vaccins pour l'ensemble de la population

- Il nous paraît également indispensable de multiplier les centres de vaccination et de les doter de personnels qualifiés suffisants afin que l'accès soit possible pour les personnes âgées isolées et éloignées des lieux de vaccination.

Face à une épidémie mondiale qui ne pourra être surmontée que si l'ensemble des pays bénéficient de la vaccination, il apparaît que les pays les plus riches ont préempté 90 % de la production des vaccins agréés de l'année 2021.

- Le gouvernement doit agir afin que les brevets attachés aux vaccins contre la Covid 19 soient considérés comme des biens publics internationaux afin qu'ils puissent être produits en France et dans tous les pays où cela est possible et répartis équitablement.

Par ailleurs, il n'est pas acceptable qu'une société comme Sanofi, qui a largement bénéficié de subventions de l'État pour développer la recherche et vu ses profits augmentés de 340 % en 2020, annonce en pleine pandémie la suppression de 1700 emplois, dont 400 de chercheurs. Et ce, après avoir reçu la visite et les félicitations du président de la République et distribué généreusement des dividendes à ses actionnaires.

- Le gouvernement doit intervenir pour préserver le potentiel de recherche de cette société en l'obligeant à revenir sur cette décision.

- Nous demandons qu'un Pôle public du médicament soit mis en place.

Dans cette situation de pénurie les différentes générations sont mises en concurrence et les retraité·e·s sommés de renoncer à leur espérance de vie. C'est inacceptable, insoutenable moralement et dangereux pour la cohésion sociale. Pour éviter cette perspective dramatique, la pénurie de vaccins et les dysfonctionnements de l'organisation des campagnes de vaccination doivent être surmontés au plus vite.

Non titulaires

Vœux pour la rentrée 2021

Ouverture du serveur : du 8 mars au 6 avril 2021

La note de service (accessible sur notre site) présente les informations habituelles de la procédure : les démarches pour vous connecter, le système d'affectation par les services de la DIPE 5, les barèmes, le guide de saisie et une notice sur l'indemnisation du chômage. Cette note est inchangée par rapport à celle de l'année dernière.

Il faut savoir que les vœux, qu'ils soient d'établissement, de commune, de zone ou de département, pour un type précis d'établissement ou non, n'engagent en rien le rectorat dans la future affectation. En effet l'employeur étant le rectorat, il peut proposer un poste sur la totalité de l'académie, même si en général il se limite à une aire géographique d'une cinquantaine de km de rayon.

Même si les élu.es FSU ne participent plus aux commissions d'affectations du fait de la loi de « Transformation » de la Fonction publique, ils restent en contact régulier avec les services de la DIPE 5.

N'hésitez pas à nous contacter en cas d'interrogations, de problèmes lors du remplissage de LILMAC (ou plus tard avec Servir) ou lors des affectations par mail à nontitulaires@snuep.fr